

<http://www.snetap-fsu.fr/CAPA-les-exigences-du-SNETAP-FSU.html>



Groupe de travail 29 septembre 2011

CAPA : les exigences du SNETAP-FSU

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : lundi 13 février 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

1. Le SNETAP-FSU demande l'**ouverture de CAPA** scolaires dans tous les établissements publics où un bac pro existe, car il y a nécessité de formation de proximité, les jeunes en niveau V n'étant pas mobiles.
2. Le SNETAP-FSU demande la **création de CAPA lorsque qu'un bac pro est orphelin** et qu'il existe une pertinence professionnelle (ex Aquaculture)
3. Le SNETAP-FSU demande l'**équilibre de l'offre de formation niveau CAPA entre le public et le privé**
4. Le SNETAP-FSU rappelle que **les objectifs du CAPA** sont de 2 ordres :
 - l'insertion professionnelle (1er niveau de qualification professionnelle)
 - la poursuite d'études
5. Le SNETAP-FSU demande l'écriture d'un **référentiel CAPA** qui s'inscrit **dans la filière** et s'emboîte dans **le bac professionnel**, dans une optique de poursuite d'études
6. Le SNETAP-FSU demande de mieux définir les **critères d'orientation vers un CAPA** : l'orientation vers un CAPA ou un Bac pro en sortie de 3° ne doit pas être seulement liée à la capacité d'accueil d'une classe, mais au niveau réel du jeune.
7. Le SNETAP-FSU demande que les CAPA soient inscrits dans la procédure **AFELNET** afin d'être partie prenante dans l'orientation en sortie de 3ème.
8. Le SNETAP-FSU s'interroge sur la pertinence d'accueillir des diplômés **CAPA en 1ère bac pro** de la même option est-elle pertinente. (Si le niveau est jugé trop faible, ou si le jeune manque de maturité, une dérogation permet l'intégration en classe de 2° professionnelle)
9. Le SNETAP-FSU rappelle que le CAPA (cf [Décret no 95-464](#)) doit être un **diplôme national**, or on constate :
 - des CAPA formation initiale scolaire en évaluation par [CCF](#) ou épreuves ponctuelles terminales
 - des CAPA formation initiale apprentissage en évaluation par CCF ou épreuves ponctuelles terminales
 - des CAPA formation initiale apprentissage en évaluation par [UC](#)
 - en candidat libreComment ces formations peuvent-elles délivrer le même diplôme (question surtout pertinente entre CCF et UC)
?
10. Le SNETAP-FSU demande une meilleure surveillance du cadrage de l'évaluation (exigences élevées en UC avec validation des épreuves UC avant et après déroulement, contre un simple contrôle à postériori portant sur la forme en CCF).
11. Le SNETAP-FSU demande une note de cadrage du ministère pour **harmoniser** l'organisation pédagogique des formations en **formation initiale apprentissage** (possibilité de différence de volume d'heures dispensées entre les différentes [régions](#), et mêmes au sein des régions entre les différents [CFA](#)), (seul un volume d'heure global minimum est préconisé, puis un dossier d'habilitation est présenté au [DRAAF](#), précisant et argumentant en détail la répartition des heures d'une formation)

12. Le SNETAP-FSU demande l'écriture d'un **véritable référentiel CAPA**, à mettre en relation avec les objectifs et capacités attendues des [CAP](#) à l'[EN](#).
13. Le SNETAP-FSU demande un **toiletage** du référentiel actuel, mais son contenu d'enseignement est d'un niveau correct. La difficulté rencontrée avec un public de faible niveau et l'évaluation majoritairement en CCF, accentue les risques de ne pas exploiter l'ensemble du référentiel et que les contenus ne soient pas entièrement acquis. D'où la difficulté d'une intégration en classe de 1ère bac pro. (cf : Recommandations Pédagogiques du module MC1 - Expression française et communication)
14. Le CAPA doit être reconnu par les professionnels et figurer dans les **conventions collectives**.